

Mon horaire de classe

Périodes		Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5
1	8h40 à 9h40 Enseignement (60 minutes)					
2	9h40 à 10h40 Enseignement (60 minutes)					
	10h42 à 10h57 Récréation (15 minutes)					
3	11h00 à 12h00 Enseignement (60 minutes)					
	12h05 à 13h20 Dîner (75 minutes)					
4	13h25 à 14h25 Enseignement (60 minutes)					
	14h27 à 14h42 Récréation (15 minutes)					
5	14h45 à 15h45 Enseignement (60 minutes)					



École du Sommet

2197, Montée Paiement
Val-des-Monts (Québec)
J8N 7C9
sommet@csdraveurs.qc.ca
Secrétariat 819-931-2303
Service de garde 819-931-2304

Ma photo

Identification

Nom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Renseignements importants

Classe : _____ Titulaire : _____

Date de naissance : _____ Numéro d'ass.-maladie : _____

Allergie(s) : _____

En cas d'urgence

Nom : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Nom : _____ Lien de parenté : _____

Téléphone (résidence) : _____ Téléphone (travail) : _____

Service de garde

Éducateur(s)/Éducatrice(s) : _____

Personne(s) autorisée(s) à venir me chercher : _____

Mes aides

Jeunesse, j'écoute : 1 800 668-6868

Tel-Jeunes : 1 800 263-2266

Allô Prof : 1 888 776-4455

jeunessejecoute.ca

www.teljeunes.com

www.alloprof.qc.ca

Urgence : 911

MOT DE LA DIRECTION

Cher élève, chère élève,

C'est avec un immense plaisir que les membres du personnel te souhaitent la bienvenue à l'école du Sommet.

Des règles de vie et mesures de sécurité ont été élaborées, mais elles ne figurent pas dans ton agenda étant donné qu'elles feront l'objet d'une étude exhaustive de la part des membres du personnel et seront présentées, par la suite, aux membres du conseil d'établissement.

Notre projet d'éducatif sera complété au cours des prochains mois et nous serons en mesure, par la suite, de le partager avec toi. Nous comptons sur ta collaboration afin d'adopter un comportement positif exempt de toute forme de violence ou d'intimidation. Nous sommes certains que tu seras en mesure de bien respecter nos trois valeurs FIERTÉ, EMPATHIE et ENGAGEMENT.

Ce sera un privilège pour nous de t'accompagner tout au long de l'année scolaire 2023-2024.

Bonne rentrée scolaire 2023 !

Lyne Normand
Directrice

Marie-Josée Michaud
Directrice adjointe intérimaire

SIGNATURE

La lecture des informations importantes présentes dans l'agenda assure une bonne communication entre l'école et la maison.

Veuillez témoigner de la lecture de ces documents en complétant le bas de cette page.

Merci de votre collaboration.

Je déclare avoir lu et compris les informations importantes de l'école.

J'autorise mon enfant à posséder une adresse électronique dans un contexte de support à des activités pédagogiques.

Nom de l'élève : _____

Signature du détenteur de l'autorité parentale : _____

Signature de l'élève : _____

Date : _____

École du Sommet

2197 Montée Paiement
Val-des-Monts, Québec
J8N 7C9
819-931-2303

Heures de Bureau
8h15 à 12h15
12h15 à 13h15 (fermé dîner)
13h15 à 16h15

Horaire des classes (primaire)

8h40 à 10h40 Cours
10h42 à 10h57 Récréation
11h00 à 12h00 Cours
12h05 à 13h20 Dîner
13h25 à 14h25 Cours
14h27 à 14h42 Récréation
14h45 à 15h45 Cours

Horaire des classes (préscolaire)

8h40 à 12h00 Classe
12h05 à 13h20 Dîner
13h25 à 14h53 Classe

Note: Les élèves sont autorisés à entrer sur la cour lorsque les surveillants sont présents soit : de 8h20 à 8h35 pour le matin ainsi que de 13h10 à 13h20 après la période du dîner.

SERVICE DE GARDE

Téléphone : 819-931-2304
Mme Chantal Bissonnette, technicienne service de garde

TARIFICATION

9,20\$ par jour
46,00\$ par semaine
3\$ par heure de fréquentation (sporadique)

Accommodation au transport

Dîneurs seulement : le tarif est fixé selon les normes du Gouvernement du Québec et du Centre de services scolaire des Draveurs.

Dates importantes

Assemblée générale : le jeudi 7 septembre 2023, à 19h15

Rencontres de parents pour le début de l'année scolaire:

Préscolaire : Le lundi 28 août à 18 h

1^{er} cycle : Le jeudi 7 septembre à 16h30 (1^{ère} année) et 17h (2^e année)

2^e cycle : Le jeudi 7 septembre à 17h30

3^e cycle : Le jeudi 7 septembre à 18h30

Communications officielles

Première communication : Le vendredi 6 octobre 2023 (préscolaire) et le vendredi 13 octobre 2023 (primaire)

1^{er} bulletin : Le lundi 20 novembre 2023

1^{re} visite de parents : Le jeudi 23 novembre 2023

2^e bulletin et rencontre de parents sur convocation : Le jeudi 22 février 2024

3^e bulletin : Le jeudi 27 juin 2024

PROJET ÉDUCATIF

Depuis l'ouverture de l'établissement, des rencontres et des consultations ont eu lieu afin de bâtir notre projet éducatif. Nous sommes en mesure de vous annoncer :

- Nos valeurs : Fierté – Empathie et Engagement
- Notre vision : L'école du Sommet est un milieu juste dans lequel les élèves et le personnel s'épanouissent dans un environnement où on accepte les différences, où chacun a une voix et développe son plein potentiel.
- Notre mission : Au quotidien, nous souhaitons que chaque élève soit heureux et vive des réussites significatives.

Des activités auront lieu, tout au long de l'année scolaire, afin de faire vivre nos valeurs aux élèves de l'école.

ABSENCES ET RETARDS DES ÉLÈVES

La direction de l'école, avec l'aide des enseignants et de la secrétaire, est responsable du contrôle des absences et des retards. Les parents ont la responsabilité d'aviser l'enseignant de l'enfant en faisant parvenir un billet via l'agenda de l'élève la veille de l'absence ou en téléphonant **au secrétariat de l'école avant 8h15 au 819-931-2303**. Si l'enfant fréquente le service de garde, il faut également téléphoner pour avertir de l'absence au 819-931-2304.

Chaque minute de classe est importante pour votre enfant, et ce, de la maternelle à la fin de son cheminement scolaire. Il est important d'être vigilant, car ceci pourrait affecter le rendement scolaire de votre enfant qui dans certains cas devra reprendre les travaux non effectués.

CHANGEMENT D'ADRESSE ET DE NUMÉRO DE TÉLÉPHONE

En tout temps, le parent ou le tuteur doit laisser un numéro de téléphone (maison, gardienne, voisin) où nous pouvons joindre quelqu'un, et ce, même si ce numéro n'est pas public. C'est un renseignement qui demeure à l'usage exclusif de l'école. Également, tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit être signifié au secrétariat.

COLLATION SANTÉ

Nous recommandons que les élèves mangent des collations santé telles que : crudités, fruits, produits laitiers, produits céréaliers, etc.

COMMUNICATION ÉCOLE-MAISON

Si vous désirez parler à un des membres du personnel de l'école, vous êtes priés de téléphoner à la secrétaire qui verra à acheminer votre message à la personne concernée. Cette dernière retournera votre appel dans les plus brefs délais. Il est également possible de le faire en utilisant le moyen présenté par le titulaire de votre enfant soit le courriel, l'agenda ou la classe DOJO.

DÉPART DURANT LES HEURES DE CLASSE

Les enfants ne sont pas autorisés à quitter l'école durant les heures de classe sauf à la demande des parents. Ces derniers doivent alors informer l'école par écrit, et ceci avant 9h00 le matin.

La personne qui vient chercher l'enfant doit :

- 1) se présenter au secrétariat ;
- 2) s'identifier et attendre l'arrivée de l'enfant
- 3) signer le registre pour le départ de l'enfant.

Il est suggéré de prendre les rendez-vous chez le médecin, le dentiste ou ailleurs en dehors des heures de classe et de **retirer l'enfant de l'école seulement dans des situations exceptionnelles**.

DÎNEURS ET DÎNEUSES

Les élèves transportés obligatoirement par autobus dînent à l'école. Dans le cas contraire, les parents avisent l'école par écrit. Les dîneurs doivent respecter les règles de conduite données par les personnes qui supervisent. Les élèves qui bénéficient de l'accommodement au transport ne peuvent dîner à l'école, sauf s'ils sont inscrits au service de garde.

MALADIE OU ACCIDENT

Si jamais votre enfant est victime d'un accident grave ou d'un malaise à l'école, une personne de l'école communiquera immédiatement avec vous afin que vous veniez le chercher dans les plus brefs délais. Dans un cas d'urgence, s'il y a impossibilité de vous rejoindre, nous prendrons les mesures qui s'imposent, et ce, à partir des renseignements consignés sur la fiche de santé remplie au début de l'année scolaire. Il est très important que votre enfant avise son titulaire ou le spécialiste, de toute blessure ou malaise qui l'affecterait, surtout à une récréation ou au retour en classe.

Lorsque votre enfant est atteint d'une maladie contagieuse ou d'une pédiculose, il est très important d'aviser la secrétaire de l'école ou l'enseignant*. Il est essentiel de préciser le diagnostic, car nous devons prendre des mesures spéciales notamment pour les poux.

MÉDICAMENTS

Il est défendu au personnel de l'école de donner quelque médicament que ce soit à un élève (ex : Tylenol, etc.). Cependant, si votre enfant souffre d'une maladie ou d'une allergie et qu'il doit prendre un médicament de façon régulière ou occasionnelle sur les heures de classe ou du service de garde, vous devez remplir le formulaire « Autorisation d'administration d'un médicament à l'école ».

TRANSPORT

Un élève qui ne respecte pas les règlements du transport reçoit une feuille d'avertissement. Au troisième avertissement, une suspension du transport pour une journée est prévue. S'il y a des infractions répétées, le dossier sera étudié, les suspensions seront prolongées et l'élève pourra éventuellement perdre le droit au transport scolaire. Également, l'élève qui prend l'autobus n'a pas la permission de retourner chez lui à pied considérant que les environs de l'école ne sont pas sécurisés pour les marcheurs.

VISITEURS

La porte de l'entrée principale de l'école est munie d'un système de porte automatique. Par mesure de sécurité, toute personne qui entre dans l'école doit se présenter au secrétariat. La surveillance sur la cour s'effectue par le personnel de l'école. **En aucun temps, les parents ne sont autorisés à entrer sur la cour ou à intervenir auprès des élèves.**

« Les poux sont des petits parasites »

Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons d'examiner régulièrement la tête de votre enfant de même que celle des autres membres de votre famille et de les traiter adéquatement.

Que sont les poux ?

Les poux sont de petits parasites qui affectent le cuir chevelu et quelquefois les sourcils. Les poux ne transmettent pas d'autres maladies. Par contre, des lésions de grattage peuvent apparaître et s'infecter si la personne est portée à se gratter beaucoup.

Quels sont les principaux symptômes ?

La démangeaison est le principal symptôme lors d'une infestation, mais il ne faut pas se leurrer, certaines personnes n'éprouvent pas de démangeaisons et peuvent quand même être infestées.

Chez ceux qui se grattent beaucoup, il peut y avoir des lésions parfois infectées et douloureuses. Les poux pondent leurs œufs à la racine du cheveu, on les retrouve surtout derrière les oreilles et à la nuque.

De quelle façon se transmettent-ils ?

Les poux ne sautent pas ! Les poux se transmettent surtout d'une personne à une autre par contact direct, tête à tête et par des objets fraîchement infestés tels que les chapeaux, les brosses à cheveux, les barrettes et tout autre article qui passent d'une tête à l'autre. Il n'y a pas d'évidence de transmission par les tapis ou les draps.

Comment s'en débarrasser ?

Il existe différentes sortes de crèmes, de shampoings et de rince-crèmes que l'on peut se procurer sans prescription dans toutes les pharmacies.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter l'info-santé de votre C.L.S.C.
Direction de la santé publique de l'Outaouais



Poux de tête adulte



Lente vivante



Taille réelle